

## ARGUMENTAIRE EXPOSANT

Cher artiste,  
veuillez trouver ci-dessous le résumé du fonctionnement de la p'tite galerie. N'hésitez pas à nous joindre si vous désirez de plus amples informations. Nous vous souhaitons une bonne lecture en espérant avoir le plaisir de vous compter prochainement parmi nos exposants.

### ETHIQUE

Avant tout, rappelons que le but de l'association est d'assurer la promotion d'artistes professionnels ou non. Notre unique critère est notre coup de cœur. Les statuts de l'association sont une garantie tant pour les exposants que pour les galeristes.

À ce titre, nous ne prélevons aucun pourcentage sur les ventes.

### FRAIS

La participation aux frais de la galerie s'élève à **560 euros** hors saison (**760 euros de mai à septembre**) et cela pour une durée d'un mois. Nous vous ferons parvenir un contrat que vous nous renverrez dûment complété et accompagné d'un règlement de 50 % du montant de la participation. Ce chèque d'acompte sera encaissé 60 jours avant la date de votre exposition et ne pourra plus être remboursé à compter de cette date. Le solde vous sera demandé le jour de l'accrochage.

L'exposant disposera d'une vitrine ainsi que de la partie droite de la galerie (plus de 11 m linéaires et 26 m<sup>2</sup> environ de surface utile (voir plan). Toutefois si l'exposant désire occuper la totalité de la galerie, il devra en faire la demande contractuellement. Sa participation sera alors réévaluée.

Vous pouvez, si vous le désirez et après validation des galeristes, exposer à plusieurs et partager ainsi les frais (maximum 4 artistes : peintre, sculpteur, photographe...). La p'tite galerie expose également les associations, groupements d'artistes ou écoles (maximum 12 artistes).

De même un sculpteur pourra exposer cinq œuvres moyennant **100 euros** pour le mois entier dans la partie gauche de la galerie et cela indépendamment de ou des artistes invités.

### COMMUNICATION

Nous vous assurerons l'impression de 100 affiches et de 40 cartons d'invitation pour le vernissage et pour la promotion de l'exposition pour la somme de **72 euros TTC**. Ce prix est très négocié auprès de notre imprimeur et vous sera facturé directement mais vous avez également la possibilité de faire imprimer les éléments par vous-même. La mise en page et l'exécution des documents sont offertes par la galerie et soumises à votre approbation.

### VERNISSAGE

Les frais de bouche du vernissage sont à votre charge. Le matériel nécessaire (vaisselle, installation etc.) vous sera fourni par l'APPA.

### MISE EN PLACE

Les accrochages se feront le premier jour d'exposition et les décrochages le dernier jour.

### PERMANENCE

Aucune permanence ne sera exigée de votre part. La galerie est ouverte en semaine sauf les lundis et mardis de 11h à 13h et de 14h à 18h. Votre présence ne sera exigée qu'à l'accrochage, au vernissage et au décrochage.